

# Asyl News

N° 2 juin 2017

OCA

**Horizonte**  
**Programme d'automne**  
page 5

Focus: Participation

**Participation et mobilité**  
pages 6-13

Informations spécifiques

**Programme d'intégration**  
**cantonal PIC 2**  
page 14

# Editorial

Chère lectrice, cher lecteur,

Les recherches liées au Focus *Participation et mobilité* l'ont montré: la liberté de déplacement autodéterminée est essentielle, dans l'optique d'une participation vécue. Faute de place, il nous avait fallu écartier un aspect important, la mobilité sociale.



Dans les sociétés démocratiques comme la nôtre, le principe «méritocratique» s'applique: moyennant un effort, tout le monde peut améliorer son statut. La provenance sociale ne doit pas conditionner notre future carrière. Or contrairement à d'autres pays d'Europe, les hiérarchies sociales sont tenaces en Suisse. Il y reste difficile aux personnes issues de familles peu instruites et socialement défavorisées de gravir les échelons de la société.

En principe, l'ascension sociale devrait être possible à tout le monde, y compris aux personnes ayant fui leur pays. Or pour ces dernières, une fuite en Suisse entraîne bien souvent un déclassement social. Que l'on soit médecin, juriste ou ingénieure, la probabilité de travailler en Suisse dans la profession apprise est plutôt faible.

Dans beaucoup de pays d'origine de personnes en fuite, des structures autoritaires visent à pérenniser les hiérarchies existantes. Dans le sillage du Printemps arabe, des millions de personnes se sont révoltées contre cette situation. Leur combat pour plus d'égalité des chances leur a valu d'être persécutées et les a souvent poussées à fuir. La plupart du temps hélas, les personnes en quête de protection doivent se contenter ici d'une activité peu qualifiée, malgré leur bagage professionnel. La langue constitue évidemment un sérieux obstacle initial à dépasser. Et si l'on ne finance désormais les cours de langue que jusqu'au niveau A1, comme le prévoit le programme d'intégration cantonal PIC 2 au-delà de 25 ans, les perspectives de décrocher en Suisse un emploi équivalent à celui de son pays d'origine s'amenuisent encore. Par ailleurs, la reconnaissance des diplômes obtenus dans des États non membres de l'UE/AELE s'avère délicate en Suisse.

Ce faisant, nous signalons aux nouveaux venus notre peu d'empressement à leur confier des postes qualifiés. Il reste à espérer que le principe fondamental de l'égalité des chances retrouve son vrai sens dans la conscience collective, et qu'on ne cesse plus d'y penser dès qu'il s'agit de personnes à protéger. Une telle évolution exige de revoir en toute honnêteté notre façon de penser, ainsi que d'encourager structurellement la mobilité sociale pour tout le monde.

**Daphna Paz, Formation et sensibilisation OCA**

# Aperçu

<b>Nouveautés de l'OCA</b>	<b>3</b>
<b>Focus: Participation</b>	
<b>Participation et mobilité</b>	<b>6</b>
<b>Contexte européen</b>	
Liberté de mouvement ou répartition des charges?	7
<b>Mobilité en Suisse</b>	
Assignation ou exclusion territoriales	10
Changement de canton	11
Restriction de la liberté de voyager	12
<b>Informations spécifiques</b>	<b>14</b>
<b>Intégration dans le canton de Berne</b>	
Programme d'intégration cantonal PIC 2	14
Mandat d'intégration des services d'aide sociale en matière d'asile	15
<b>Travail &amp; Formation</b>	
Projet de mentorat pour une formation en soins infirmiers ES	16
HEKS@home	16
co-opera: refonte des cours d'intégration professionnelle	16
<b>Bénévolat</b>	
kontakt-citoyenneté	17
Quand les bibliothèques facilitent l'installation des réfugiés	17
<b>Asile</b>	
Retourner en Grèce?	18
Expulsée et aussitôt arrêtée	19
<b>Transfert de savoir Horizontale</b>	
La Turquie, État-clé	20
<b>Conseil en vue du retour</b>	
L'aide au retour en Europe	21
<b>Brèves infos</b>	<b>22</b>

## Impressum

Rédaction Daphna Paz Layout Source Associates AG

Impression Basisdruck Traduction Sylvain Bauhofer

Contact KKF-OCA, Effingerstrasse 55, 3008 Berne

## Nouveautés de l'OCA

### Membres de l'équipe

#### Lea Meier Conseil en vue du retour, dès le 1er mai 2017



Je considère comme un réel privilège d'assumer une activité professionnelle utile. La problématique du développe-

ment et les questions migratoires m'ont intéressée dès ma prime jeunesse. J'ai donc logiquement axé ma formation en travail social et en développement durable sur la coopération au développement.

Après mon master, j'ai séjourné plusieurs années à Madagascar, pour une ONG aidant des femmes défavorisées à créer une microentreprise. Cette période a été marquante et aventureuse. Mon parcours m'a conduite dans les bidonvilles de la capitale comme dans les régions les plus reculées du pays. De retour en Suisse, j'ai travaillé comme gestionnaire de cas dans le domaine de l'insertion professionnelle. Là aussi, j'ai découvert un environnement professionnel trépidant, avec des personnes issues des quatre coins du monde. Cela m'a aidée à reprendre pied en Suisse.

Je travaille à l'OCA comme conseillère en vue du retour – un job de rêve. J'ai en effet la possibilité d'aider des personnes qui, pour une raison ou une autre, ont décidé de rentrer chez elles, à réussir leur réintégration dans leur pays d'origine. Il s'agit notamment de créer des microentreprises. Je suis d'autant plus motivée par cette tâche qu'en plus d'aider les personnes concernées, les nouvelles entreprises contribuent au développement local.

#### Lisa Schädel Information & Communication, dès le 1er juin 2017

«Zdravo, kako si?» «Hello, comment ça va?», me demande un petit garçon somalien de cinq ans dans un centre de transit de l'arrière-pays zurichois, en guettant ma réaction avec un sourire malicieux. Il m'a entendue exercer mes maigres connaissances de serbo-croate avec d'autres gamins – bosniaques ou serbes – et triomphe à la vue de ma mine interloquée, quand je l'entends me dire bonjour en serbo-croate.

Près de dix ans ont passé, et j'ai un fils de cinq ans dont le serbo-croate est déjà bien meilleur que le mien ne sera jamais – et ses deux plus jeunes frères sont sur la bonne voie pour me dépasser aussi. Il est vrai qu'entre-temps, je n'organise plus d'après-midis de jeux mensuels pour enfants réfugiés, et que mon activité de représentante des œuvres d'entraide aux auditions de requérants d'asile remonte à plusieurs années déjà. Depuis la fin de mes études en sciences politiques et en ethnologie, mes activités professionnelles de rédactrice en chef du magazine des membres «links» et de responsable de projet au PS suisse, d'une part, de collaboratrice scientifique à l'Office fédéral des assurances sociales, d'autre part, m'ont permis d'approfondir d'autres thèmes. Mais mon intérêt pour la thématique de l'asile et des migrations ne s'est jamais émoussé. L'année dernière, j'ai donné bénévolement des cours d'allemand hebdomadaires à des adultes requérant l'asile.

Je me réjouis donc de m'engager à titre professionnel dans ce secteur, comme responsable de l'information et de la communication de l'OCA, et de nouer bientôt d'intéressants échanges avec vous.



#### Départ de Rachel Schipper, Conseil en vue du retour

Rachel Schipper a rejoint l'OCA en octobre 2008, comme conseillère au retour. Elle s'est acquittée de son mandat avec un réel engagement. Elle s'apprête à se réorienter professionnellement. Le 1er septembre 2017, Rachel Schipper passera à l'Office de l'enseignement secondaire du 2e degré et de la formation professionnelle




du canton de Berne, en qualité de collaboratrice scientifique du projet pilote de préapprentissage d'intégration. Forte de sa longue expérience professionnelle dans le domaine de l'asile et avec son MSc en formation professionnelle, elle a décroché l'emploi auquel elle aspirait. Nous regrettons vivement que Rachel Schipper nous quitte à fin août. Elle a beaucoup contribué durant ces nombreuses années au dynamisme de l'Aide en vue du retour et de l'OCA en général. En te remerciant, chère Rachel, de la grande conscience professionnelle dont tu as fait preuve à l'OCA, nous te présentons tous nos vœux pour ton avenir tant professionnel que privé!

### Prestations

#### AsylInfo – Conseils sur l'asile et les questions sociales

Depuis toujours, la transmission et la gestion des connaissances dans le domaine de l'asile sont un des métiers de base de l'OCA. Son domaine Support aborde les enjeux actuels de l'aide sociale en matière d'asile. Il procède à un triage et à des examens complémentaires. La nouvelle offre de conseils «AsylInfo» élargit tant le champ thématique que les groupes-cibles: il s'agit d'un guichet unique pour toutes les questions liées à l'aide sociale en matière d'asile, au droit

d'asile ou aux conditions de séjour en Suisse: entre autres des modalités de l'aide sociale en matière d'asile dans une configuration familiale complexe, des possibilités existantes d'intégration régionale, ou encore d'informations sur les mesures sanitaires de frontière en vigueur. Cette prestation s'adresse tant aux professionnels du secteur de l'asile et aux services sociaux qu'aux bénévoles et aux autres personnes intéressées. Les thèmes récurrents et pertinents pour un large public seront développés dans des InfoPro et publiés sur notre site Web.

 **AsylInfo, Raphael Strauss, 031 385 18 14,**  
[raphael.strauss@kkf-oca.ch](mailto:raphael.strauss@kkf-oca.ch)  
InfoPro: [www.kkf-oca.ch](http://www.kkf-oca.ch) -> Downloads  
(en allemand)

### jobs4refugees.ch: recherche d'emplois!


**Il y a plus de six mois, l'OCA a créé la plateforme jobs4refugees.ch. Cet instrument vise à faciliter l'intégration professionnelle des personnes ayant fui leur pays, en leur signalant des postes à repourvoir. Après une première phase pilote, l'OCA intensifie ses recherches de postes vacants.**

Architecte, agriculteur, électricienne, vétérinaire, peintre, gestionnaire en tourisme, spécialiste en sciences de l'éducation, coiffeur ou mécanicien en automobiles, et la liste est loin d'être exhaustive. Toutes ces personnes ont accompli une formation ou possèdent de l'expérience professionnelle, ont dû fuir leur pays à cause de la guerre ou de persécutions et aimeraient s'intégrer ici. Elles ont toutefois du mal à s'insérer dans le monde professionnel.

À travers la plateforme jobs4refugees.ch, l'OCA vise à remédier à ce dysfonctionnement. Nous avons besoin ici de votre collaboration: connaissez-vous des chefs d'entreprises ou des responsables des ressources humaines? Êtes-vous vous-même responsable du personnel? Disposez-vous de bons contacts avec les employeurs, avec des associations patronales ou de branche? Alors

contactez-nous! La taille de l'entreprise et la branche d'activité ne jouent aucun rôle à ce stade.

La publicité faite à jobs4refugees.ch facilitera concrètement l'intégration professionnelle des personnes réfugiées ou admises à titre provisoire. L'OCA conseille et aide activement tout employeur intéressé à accomplir les formalités nécessaires. L'OCA vous présentera volontiers plus en détail, lors d'un entretien personnel, son concept jobs4refugees.ch.

 **Raphael Strauss, 031 385 18 14,**  
[info@jobs4refugees.ch](mailto:info@jobs4refugees.ch)

### Petit guide: Embaucher des personnes réfugiées


**Les personnes admises à titre provisoire et les réfugiés reconnus ont beau avoir librement accès au marché du travail, leur taux d'activité reste bas. L'OCA a donc publié un nouveau prospectus rappelant de manière brève et claire les possibilités d'embaucher les titulaires d'un livret F ou B.**

Depuis plus de dix ans, les restrictions quant aux branches d'activité et la préférence nationale ont disparu pour les personnes admises à titre provisoire (AP) et les réfugiés reconnus (RR). Pour travailler, il suffit de soumettre une demande de prise d'emploi qui sera acceptée sans difficultés, moyennant le respect des conditions de rémunération et de travail usuelles dans la branche. Le taux d'activité des réfugiés reconnus et des personnes admises à titre provisoire reste malgré tout inférieur à la moyenne suisse.

Les raisons de cette inactivité sont variées mais bien souvent, la faute n'est pas seulement due aux AP/RR: beaucoup d'employeurs renoncent à embaucher des personnes réfugiées ou admises à titre provisoire, redoutant des procédures d'autorisation compliquées, des coûts supplémentaires et un surcroît de travail. L'appellation malheureuse

«admission provisoire» suggère d'ailleurs à tort qu'un renvoi serait continuellement à craindre.

Pour tordre le cou à ces préjugés, l'OCA a publié un petit guide intitulé «Embaucher des personnes réfugiées». Ce prospectus pratique énumère sur une page les points à retenir pour l'embauche de titulaires d'un livret F ou B. Il peut être joint à un dossier de candidature ou directement remis à un employeur intéressé. Des compléments d'information ou une aide pour les formalités à accomplir peuvent être demandés en tout temps à l'OCA.

 **Raphael Strauss, 031 385 18 14,**  
[info@jobs4refugees.ch](mailto:info@jobs4refugees.ch)

### Portail en ligne «Bienvenue dans le canton de Berne»

Depuis le début de 2017, l'OCA gère sur mandat de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) le portail [www.integration-be.ch](http://www.integration-be.ch). Ce site regorge d'informations sur la vie quotidienne, pour les étrangères et étrangers vivant dans le canton ainsi que pour les personnes en contact avec eux. Le portail propose différents menus – formation et travail, droit, finances, famille, vieillesse, santé, mobilité et logement. Chaque entrée est subdivisée en sous-thèmes, dont chacun possède une page Web. La base de données d'adresses permet de rechercher des services de consultation, des associations ou des interprètes communautaires. Les personnes migrantes à la recherche d'un cours d'allemand ou de français dans leur région accéderont par un lien à la banque de données des cours de langues de la Direction cantonale de l'instruction publique (DIP).

 [www.integration-be.ch](http://www.integration-be.ch)

## Activités de formation

### Protection des données: inscription de dernière minute

L'Office de la population et des migrations du canton de Berne (OPM) ayant édicté l'année dernière une nouvelle Directive sur la protection des données dans le domaine de l'asile et des étrangers, l'OCA organise le **27 juin 2017** une séance d'information et d'échanges tant avec le Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données qu'avec l'OPM.

- Quelle sont les exigences actuelles du droit cantonal relatif à la protection des données, et quel en est l'impact dans le secteur de l'asile et des étrangers?
- Envers quelles autorités et dans quels cas les services d'aide sociale en matière d'asile (SASA) ont-ils un devoir de communiquer?
- À qui a-t-on le droit de donner des informations, et à quelles conditions?
- À quels problèmes de mise en œuvre le personnel des SASA est-il confronté?

**27 juin 2017, de 13h30 à 16h30, maison paroissiale Paulus, Berne**  
Langue: allemand  
[www.kkf-oca.ch/datenschutz](http://www.kkf-oca.ch/datenschutz)

Inscriptions au moyen du formulaire en ligne ou via [info@kkf-oca.ch](mailto:info@kkf-oca.ch)

Frais d'inscription: 20.- francs  
Renseignements: Daphna Paz,  
031 385 18 08, [daphna.paz@kkf-oca.ch](mailto:daphna.paz@kkf-oca.ch)

### Programme Horizonte pour l'automne 2017

Le programme de formation continue du deuxième semestre 2017 est prêt, et les inscriptions sont dès à présent possibles. Le nombre de place est limité, et les inscriptions sont généralement prises en compte par ordre d'arrivée. Le programme est publié en allemand, raison pour laquelle les titres ne sont pas traduits.

Horizonte 17/2, deuxième édition, voir l'article ci-dessous

#### Basiskurs für neue Mitarbeitende des Asylbereichs

##### Grundlagen für Beratende und Betreuende

Mardi 12 et 19 septembre 2017

9h00-17h00

Langue: allemand

Horizonte 17/5

#### Verliebt, verlobt, verheiratet, geschieden

##### Zivilrechtliche Fragen und deren Folgen

Jeudi 24 août 2017, 13h30-17h00

Langue: allemand

Horizonte 17/6

#### Failed State Irak

##### Hintergründe der Geflüchteten aus dem Irak

Mercredi 8 novembre 2017, 13h30 - 17h00

Langue: allemand

Horizonte 17/7

#### Bouche-à-oreille

##### Informelle Wissensvermittlung unter Asylsuchenden als Ressource

Mercredi 18 octobre 2017, 13h30 - 17h00

Langues: allemand/français

Horizonte 17/8

#### Damit es nicht knallt

##### Konfliktprävention und -deeskalation im Betreuungsalltag

Jeudi 14 décembre 2017, 9h00 - 17h00

Langue: allemand

Renseignements: Daphna Paz,  
031 385 18 08, [daphna.paz@kkf-oca.ch](mailto:daphna.paz@kkf-oca.ch)  
[www.kkf-oca.ch](http://www.kkf-oca.ch) > Offres pour les professionnels > Formation continue Horizonte

### Deuxième édition du cours de base pour professionnels de l'asile

Le cours de base destiné aux collaboratrices et collaborateurs nouveaux du domaine de l'asile a remporté un vif succès. Les participants comme les intervenants en ont beaucoup profité. Comme le cours a été rapidement complet, l'OCA en propose une seconde édition les 12 et 19 septembre 2017. Expérience à l'appui, le

cours convient également aux personnes actives dans le domaine de l'asile depuis deux ans voire davantage. Chacun y trouvera une réponse à ses questions, tout en acquérant un savoir utile sur les principales facettes de l'asile.

Les inscriptions sont possibles dès à présent à l'aide de notre formulaire en ligne ou en écrivant à [info@kkf-oca.ch](mailto:info@kkf-oca.ch) (objet: «Inscription au cours de base Horizonte»). Le cours d'une durée de deux jours coûte 50 francs et abordera les mêmes contenus que sa première édition (voir le programme Horizonte du printemps 2017).

Renseignements: Daphna Paz,  
031 385 18 08, [daphna.paz@kkf-oca.ch](mailto:daphna.paz@kkf-oca.ch)

### SAVE THE DATE: visite du SEMI en 2017

La dernière visite du Service des migrations du canton de Berne (SEMI) remontait à 2015. Des employés de services d'aide sociale en matière d'asile avaient alors pu lier connaissance avec les responsables du SEMI et se familiariser avec leurs interfaces communes.

L'heure est venue de prévoir un nouvel échange de ce genre: les personnes intéressées voudront bien réserver la date du **jeudi 2 novembre 2017**. L'OCA publiera le programme détaillé au plus tard en septembre et coordonnera les inscriptions. Le SEMI proposera sans doute cinq ateliers, et chacune et chacune pourra participer à trois d'entre eux, au choix.

Renseignements: Daphna Paz,  
031 385 18 08, [daphna.paz@kkf-oca.ch](mailto:daphna.paz@kkf-oca.ch)

Des compléments d'information et toutes les publications figurent sur le site [www.kkf-oca.ch](http://www.kkf-oca.ch)

# Focus: Participation

## Participation et mobilité

**La mobilité est une composante essentielle du monde moderne, et un prérequis de toute participation sociale et économique. Or la liberté de mouvement est loin d'être garantie aux personnes en quête de protection qui vivent en Suisse.**

La mobilité est devenue la norme dans notre société globalisée. On ne trouve quasiment plus personne qui n'ait déjà voyagé à l'étranger. A contrario, la mobilité virtuelle met le monde à notre porte et influence notre façon de penser et d'agir. À cela s'ajoute qu'en Suisse, la mobilité au quotidien est garantie même aux personnes ne possédant pas de voiture, grâce à un réseau de transports irréprochable. Je puis me déplacer en tout temps du point A au point

se rendre dans un autre pays européen. D'autres résident dans le canton de Berne, alors qu'elles aimeraient être à Saint-Gall auprès de cousins – ou dans le canton de Vaud, où leur maîtrise du français leur faciliterait un bon départ dans la vie professionnelle. En outre, divers cantons entravent la liberté de mouvement des personnes déboutées de l'asile, en leur interdisant de quitter leur commune de résidence. Par ailleurs, alors que la plupart des personnes en

La liberté de mouvement est un prérequis important à la participation sociale de toute personne vivant ici. Pour assurer cette mobilité, il faudrait non seulement abolir diverses restrictions légales en vigueur, mais aussi étendre le financement des possibilités de transport.

**Pour assurer la mobilité aux personnes réfugiées, il faudrait non seulement abolir diverses restrictions légales en vigueur, mais aussi étendre le financement des possibilités de transport.**

B pour aller travailler, pour participer à une manifestation, pour consulter un médecin, pour faire des achats, pour découvrir de nouveaux endroits, pour me consacrer à mon hobby ou pour rencontrer des amis ou ma famille.

Or la liberté de mouvement est loin d'être une évidence pour les personnes à protéger vivant ici. Certaines sont bloquées en Suisse, alors même qu'elles voulaient

fuite ont des membres de la famille ou des amis dans le monde entier, elles n'ont pas la possibilité de leur rendre visite pour soigner leurs contacts. Beaucoup séjournent dans des logements leur étant assignés, parfois dans des endroits reculés et difficiles d'accès. Pour aggraver les choses, seule une minorité peut se payer un titre de transport pour participer à des rencontres ou faire ailleurs ses achats à meilleur compte.

## Contexte européen

### Liberté de mouvement ou répartition des charges?

**En signant l'accord de Schengen, la Suisse a introduit la libre circulation des personnes. La juriste Felicina Proserpio nous explique comment est réglée au niveau européen la mobilité des personnes en fuite.**

*Les personnes réfugiées en possession d'un livret B ou F peuvent demander le document de voyage international pour réfugiés. Par contre, la liberté de voyager des personnes étrangères admises à titre provisoire est très limitée. Dans quelle mesure la libre circulation s'applique-t-elle aux réfugiés reconnus?*

La libre circulation des personnes ne s'applique ni aux réfugiés reconnus, ni aux personnes admises à titre provisoire. Les réfugiés reconnus peuvent certes voyager 90 jours par an dans d'autres États européens, mais sans être autorisés à s'y établir. Car en droit européen, la protection internationale n'inclut pas le droit à la libre circulation des personnes dans l'UE. Alors qu'une décision d'asile négative déploie des effets dans toute l'Europe, ce qui n'est pas très logique. Pour pouvoir habiter ou travailler dans un autre pays européen, les réfugiés reconnus doivent se faire naturaliser dans leur premier pays d'accueil. Il leur est sinon possible de se procurer une autorisation de séjour de longue durée, sorte de livret C. Une telle solution n'existe toutefois que depuis 2014 en Italie, la directive européenne en la matière datant de 2011. Ce droit de séjour durable vaut pour

**«La protection internationale n'inclut pas le droit à la libre circulation des personnes dans l'UE. Alors qu'une décision d'asile négative déploie des effets dans toute l'Europe.»**

les autres États membres de l'UE, mais n'est pas directement transposable à la Suisse.

**Quelles sont les conditions à remplir pour obtenir une telle autorisation de séjour de longue durée?**

Il suffisait au départ, par exemple en Italie, d'avoir résidé cinq ans dans le pays. Entre-temps, la réglementation a été durcie et il faut encore disposer d'un revenu suffisant. Il s'agit d'un sérieux obstacle, en Italie notamment où en l'absence d'un

emploi fixe, les réfugiés doivent souvent se contenter d'activités temporaires et donc de revenus fluctuants.

**Quel est l'impact de ces restrictions sur le quotidien des personnes touchées, et en dernier lieu sur leurs possibilités de participation à la vie sociale?**

L'accord de Dublin et les obstacles susmentionnés à la libre circulation enferment souvent les personnes à protéger dans des pays dont l'économie et le niveau de prospérité sont à la traîne. Elles en souffrent et leur intégration piétine, faute d'accès au marché du travail européen. Car sans libre circulation, comment tirer parti de ses connaissances linguistiques et de ses réseaux sociaux? Quand on ne peut pas utiliser ses ressources

**«Quand on ne peut pas utiliser ses ressources de façon optimale, la participation à la vie sociale laisse à désirer.»**

de façon optimale, la participation à la vie sociale laisse à désirer.

D'un autre côté, l'exclusion de la

libre circulation montre à ces personnes qu'elles ne sont pas les bienvenues. Elles n'entendent parler que de répartition des charges, ce qui leur donne l'impression qu'on ne veut pas d'elles. C'est contre-productif, surtout pour les jeunes susceptibles de s'intégrer et de s'impliquer dans leur société d'accueil. Or il faut *se sentir vraiment accepté* pour pouvoir dûment participer. Il est très important de parler de tels mécanismes. Si je dois vivre quelque part, le fait de ne pas y être bienvenu me marquera. On me perçoit non comme ressource, mais comme fardeau. Si l'on étiquette ainsi de nombreuses personnes en fuite, elles auront peu de chances de s'intégrer.

**«Si je dois vivre quelque part, le fait de ne pas y être bienvenu me marquera. On me perçoit non comme ressource, mais comme fardeau.»**

**Qu'apporterait selon toi une extension de la libre circulation aux réfugiés reconnus?**

Dans la perspective des pays d'accueil, il convient tout d'abord de signaler que la résilience que certaines personnes réfugiées ont développée pourrait constituer une ressource pour la société tout entière. On accepterait ainsi mieux la libre circulation des personnes, et la participation des personnes réfugiées à la vie sociale aurait des retombées positives pour tout le monde. La question financière est tout aussi sensible. On considère en général qu'en cas d'octroi de la libre circulation, les personnes réfugiées se concentreraient dans certains pays. Or l'argent que l'on économiserait en renonçant aux transferts

et aux répartitions en vertu de l'accord Dublin pourrait être consacré à leur intégration concrète.

En outre, notre société repose sur les principes des droits de l'homme et de la démocratie. Ces deux éléments sont indissociables de la reconnaissance de la dignité humaine. Ce n'est qu'à condition de regarder une personne en tant qu'être humain et de lui accorder les libertés correspondantes que nous la respectons réellement. Il faut être conséquent ici. Pour ne pas trahir

**«Il est incohérent de faire dépendre du passeport le respect pour la dignité humaine.»**

les valeurs que nous avons patiemment mises en place. Soit on respecte la dignité humaine de chacun, soit on ne la respecte pas. Il est

incohérent de faire dépendre du passeport ce respect. À cet égard, les pays de l'UE ont tout à gagner à prendre au sérieux les intérêts des personnes ayant fui leur pays. L'enjeu ici, soit les valeurs fondamentales de notre société, prime sur le coût des processus d'intégration.

Les contacts établis avec les réfugiés aident à construire notre Europe. D'abord nous gagnons en humanité, ensuite nous faisons preuve d'ouverture à ce qui se passe concrètement dans le monde. Ce n'est pas simplement à nous d'intégrer les personnes réfugiées. En réalité, ces personnes réaliseront elles

#### Sans argent, pas de mobilité et sans mobilité, pas d'intégration

*«Mes enfants me demandent toujours pourquoi nous n'allons pas en vacances comme leurs copains d'école. Le meilleur ami de mon fils a voulu aller avec lui à Europapark. Or nous n'en avons pas les moyens. Nous avons d'ailleurs un livret F, qui ne nous permet pas de voyager à l'étranger. Nous n'avons pas non plus d'argent pour faire des vacances en Suisse. Nous sommes toujours à la maison. Nous avons beaucoup de problèmes. Nous vivons dans un petit village, où il n'est pas possible de s'approvisionner à bon compte. Les produits de l'épicerie locale sont bien trop chers pour nous. Notre budget est très serré, et parfois on ignore comment on bouclera le mois. Les enfants ont tant de désirs. Soit on leur dit non, soit on leur demande de patienter. Cela me fait de la peine. Nous aimerions mener une vie normale, travailler, payer nos factures et faire partie de la société. Beaucoup de gens sont gentils et nous aident. Mais il faut du temps.»*

Atifa, originaire d'Afghanistan (livret F)

aussi quelque chose, si elles ont l'occasion de participer et de s'impliquer activement.

**Tu as exprimé ta peur qu'en cas d'instauration de la libre circulation des personnes pour les réfugiés reconnus, certains États ne soient boudés. Penses-tu que cette crainte est réaliste?**

Certains pays ou régions auraient certainement davantage d'attrait. Je ne suis toutefois pas la seule à penser qu'il serait plus simple de répartir au niveau européen l'argent destiné à soutenir l'intégration, plutôt que les individus. Quand on trie les gens comme des paquets, on se heurte à un problème: ils ne jouent pas le jeu. On peut difficilement les forcer à vivre là où ils n'en ont pas envie, où ils ne voient aucune perspective

**«Il serait plus simple de répartir au niveau européen l'argent destiné à soutenir l'intégration, plutôt que les individus.»**

d'avenir et ne sont d'ailleurs même pas acceptés. Tout système a en effet besoin d'être accepté par la population pour bien fonctionner. D'où la nécessité d'un réel effort de formation et de sensibilisation, afin que les citoyennes et citoyens de l'UE et de Suisse soutiennent de telles approches durables.

**Un élargissement de la libre circulation des personnes aux réfugiés reconnus est-il à l'ordre du jour?**

En réalité, le projet de réforme Dublin IV prévoit tout le contraire: Dublin IV vise à décourager la migration secondaire des personnes requérant l'asile ainsi que des réfugiés reconnus. Un tel signal serait contre-productif. Au lieu d'échafauder de nouveaux programmes de relocalisation, on ferait mieux de consacrer l'énergie et les moyens financiers existants à soutenir les pays dans lesquels les personnes en fuite sont accueillies ou bien décident de demander l'asile. La libre circulation des réfugiés reconnus atténuerait quelque peu les problèmes soulevés par le règlement de Dublin.

**«La libre circulation des réfugiés reconnus atténuerait quelque peu les problèmes soulevés par le règlement de Dublin.»**

Divers acteurs recommandent dès lors d'accorder aux réfugiés la libre circulation dans toute l'Europe, au plus tard lors de leur reconnaissance. Une telle mesure corrigerait le régime de compétence de Dublin: sachant qu'il ne leur faudra pas rester pour une durée indéterminée dans le pays leur ayant octroyé une protection internationale, les personnes subiront de meilleur gré la pro-



cédures d'asile dans cet État. L'octroi tout au moins aux réfugiés reconnus de la libre circulation des personnes constituerait une première étape viable.

En complément, des mécanismes de compensation financière

**«Le choix de l'endroit où l'on vit est une décision de principe, que chaque bénéficiaire de protection devrait être autorisé à prendre.»**

tiendraient compte du fait que les réfugiés cherchent à gagner des pays où séjournent déjà des compatriotes et où des structures d'aide sont en place pour eux. Une procédure européenne de compensation financière permettrait de soulager les pays d'accueil à hauteur de leurs frais effectifs.

**Pourquoi juges-tu important de revoir le mécanisme de répartition?**

La libre circulation est une facette de la participation: si nous ne respectons pas la liberté de ces personnes, comment voulons-nous qu'elles participent à notre société? Le choix de l'endroit où l'on vit est une décision de principe, que chaque bénéficiaire de protection devrait être autorisé à prendre. En outre, je tiens à souligner que c'est aussi une chance pour les sociétés d'accueil de recevoir ces personnes. La libre circulation des réfugiés comporte évidemment de réels défis. Mais si on s'y attelle, il en résultera quelque chose de neuf. Nous ne devons pas perdre de vue qu'il ne s'agit pas d'être solidaires au nom d'une prétendue bonté, et qu'une société ne reste vivante qu'à condition de respecter la dignité humaine de tous.



Felicina Proserpio, juriste italienne, s'occupe depuis 1999 de questions liées aux migrations et à l'asile. Elle a longtemps travaillé à Bâle, au Centre d'études et de recherches pour l'émigration (CSERPE), tout en s'engageant bénévolement au bureau de consultation juridique local (ES-BAS). Comme membre de la congrégation des Scalabrinien, elle se familiarisera au cours des prochains mois avec le paysage migratoire mexicain.

### Rayon d'action limité, difficulté de nouer des contacts

*«Je vis dans un pays dont les habitants sont très indépendants et mobiles. Ils ont accès à tous les moyens de transport possibles, et les frontières n'existent pas pour eux. J'ai un livret F. Ma liberté est très limitée. Je n'ai pas le droit de voyager, de quitter la Suisse pour rendre visite à ma sœur en Allemagne. Ou à mon cousin vivant en Autriche, et encore moins à mes connaissances vivant au Liban, en Jordanie et en Turquie. La guerre nous a séparés. Beaucoup de mes proches et de mes amis sont morts, et dans certains cas je ne sais même pas s'ils vivent encore. J'ai parfois l'impression d'avoir été suffisamment puni. Mais j'ai aussi des raisons d'être reconnaissant, car j'ai obtenu une protection. Je ne suis ni menacé, ni battu ici. Je me bats contre moi-même, je suis tiraillé et ne sais plus ce qu'est la justice. Mes proches me manquent, j'aimerais voir grandir mes neveux et nièces. Mais je n'ai pas le droit de leur rendre visite. On vit comme on peut, on célèbre parfois des fêtes et on est souvent dans le deuil – mais hélas on n'est plus réunis.»*

*Mon rayon d'action est limité. Je me rends trois fois par semaine à un cours d'allemand à Bienne, pour lequel mon billet de train est payé. J'ai un vélo, et un ami syrien vivant à Winterthur. On se voit une ou deux fois par an. Les voyages en train coûtent cher. Si Dieu le veut, je trouverai un jour du travail, peut-être comme cuisinier? Je pourrais alors demander une autorisation de séjour. Et peut-être alors faire partie de cette société?»*

Javid, originaire de Syrie (livret F)

## Mobilité en Suisse

En Suisse, le processus de négociation de la participation sociale et de l'autodétermination des personnes migrantes est réglé en bonne partie dans la législation, et donc publiquement débattu. Toutes sortes de réglementations précisent et restreignent la mobilité des personnes requérant l'asile (ou déboutées), admises à titre provisoire ou reconnues comme réfugiées.

Les restrictions vont de l'assignation d'un territoire de résidence à l'interdiction de se rendre dans un pays voisin, en passant par l'obligation de rester dans le canton d'affectation. Les paragraphes suivants donnent un aperçu des dimensions de la mobilité des personnes en quête de protection.

## Assignation ou exclusion territoriales

**Les décisions d'assignation ou d'exclusion territoriales constituent des formes spécifiques de restriction de la liberté de mouvement protégée par la Constitution. Pour ne pas tomber dans l'arbitraire, elles doivent suivre des principes constitutionnels, être proportionnées au but visé et leur nécessité être justifiée dans chaque cas d'espèce.**

La liberté de mouvement comprend tant la possibilité de se déplacer vers un lieu précis, soit dans un contexte transfrontalier la liberté classique de voyager, que la liberté de s'éloigner de l'endroit où l'on vit. L'action étatique prévoit toutefois explicitement, comme possibilité de sanction, la privation d'une telle liberté et donc l'assignation à un territoire donné, défini de manière stricte.

### Restrictions collectives

De telles restrictions n'apparaissent pas seulement quand les autorités prononcent une peine de réclusion ou ordonnent une détention en vue du refoulement. Elles figurent aussi par ex. dans les règlements internes ou les régimes de couvre-feu des centres de transit et des centres de départ. Dans le canton de Berne, l'assignation territoriale a en outre été systématiquement utilisée pendant plusieurs années avec les personnes

### Solutions humiliantes

*«Dans mon pays, on a été déplacés et réinstallés de force. Mon mari a protesté et a été tué. Ma fuite a duré près de deux ans. J'ai été heureuse, soulagée et infiniment reconnaissante d'arriver en Suisse, où j'ai déposé une demande d'asile. Je rêvais alors de faire activement partie de cette société, de travailler et de rendre ainsi quelque chose en retour. Or les choses se sont passées différemment, ma demande d'asile a été rejetée et mon recours aussi. Je vis dans un centre d'accueil, où je reçois l'aide d'urgence. Je dois me contenter de 8 francs par jour pour vivre. Il me faut financer avec cet argent de quoi manger, des produits d'hygiène, des médicaments, des habits et des chaussures, mes factures de téléphone, etc. Je ne reçois un billet de train ou de bus que pour me rendre à un rendez-vous de médecin ou à une convocation officielle. Pour faire des achats bon marché, on doit comparer les prix et se rendre dans différents supermarchés, bourses aux habits, brocantes, etc. Or ce n'est pas possible sans Libero. Il est embarrassant et humiliant de devoir resquiller, mais c'est parfois inévitable. Je me sens prisonnière d'une situation démoralisante, et je vis dans la crainte permanente d'être arrêtée par la police. Je ne vois aucune solution, aucune lumière au bout de ce tunnel.»*

Luam, originaire d'Éthiopie (aide d'urgence)

déboutées de l'asile: par ex., les pensionnaires du centre d'assistance minimale du col du Jaun pouvaient s'en éloigner de deux kilomètres au maximum.

Comme de telles restrictions constituent de graves atteintes à la liberté de mouvement, il convient d'en contrôler la proportionnalité dans chaque cas d'espèce. Dans sa récente étude «Requérants d'asile dans l'espace public», la Commission fédérale contre le racisme (CFR) recommande de ne pas prononcer d'assignations et d'interdictions territoriales collectivement

contre les requérantes et requérants d'asile d'une commune spécifique ou d'un centre donné.

Même s'il ne s'agit pas d'assignation explicite, les règles de signatures en place dans les centres d'hébergement collectif ou d'urgence restreignent elles aussi la liberté de mouvement. Ce

n'est qu'en cas de présence régulière qu'une personne conservera son droit à l'aide sociale en matière d'asile, des absences

**L'assignation et l'interdiction territoriales constituent de graves atteintes à la liberté de mouvement. Elle ne devraient pas être prononcées collectivement contre les requérantes et requérants d'asile d'une commune ou d'un centre.**

prolongées n'étant possibles que dans des cas exceptionnels dûment justifiés. Il est vrai que ces exigences sont formulées de façon relativement ouverte, avec pour effet que le devoir de présence est traité de manière différente au niveau régional.

### Exclusions

À la différence des assignations territoriales, l'exclusion interdit de pénétrer ou de séjourner dans un périmètre donné. La commune argovienne de Bremgarten avait fait les gros titres en 2013, en filtrant l'accès à sa piscine. Le règlement interne du nouveau centre fédéral d'hébergement prévoyait que ses pensionnaires ne puissent pas accéder à la piscine publique.

**Les personnes dépourvues de passeport à croix blanche continuent de faire l'objet de mesures d'exclusion arbitraires, par exemple en se voyant refuser l'accès à des discothèques ou des bars faute d'un tel sésame.**

L'interdiction a certes été abandonnée peu après, mais elle a suscité un débat sur la compatibilité des zones d'exclusion avec la protection contre la discrimination inscrite dans la Constitution fédérale. Les personnes dépourvues de passeport à croix blanche continuent de faire l'objet de mesures d'exclusion arbitraires, par exemple en se voyant refuser l'accès à des discothèques ou des bars faute d'un tel sésame.

### Interdictions de périmètre et de rayon

Les interdictions de périmètre ou de rayon, mesure fréquemment ordonnée par les autorités de police, s'inscrivent dans un contexte juridique différent. Elles concernent en général des zones étendues et sont souvent ordonnées pour des délits mineurs. Une interdiction de rayon a beau constituer une restriction minimale de la liberté de mouvement, sa proportion-

nalité doit être vérifiée, notamment quand elle porte sur des zones très fréquentées de l'espace public, à l'instar des gares.

 [www.ekr.admin.ch](http://www.ekr.admin.ch) > Documentation > Etudes > «Requérants d'asile dans l'espace public»

## Changement de canton

**Les droits de douane de l'Ancien Régime ont certes disparu aux frontières cantonales, et les personnes requérant l'asile peuvent elles aussi se déplacer librement en Suisse. Elles ne sont toutefois autorisées à changer de canton de domicile qu'à des conditions très strictes.**

Le système en place de répartition des personnes requérant l'asile équivaut déjà à une assignation à un canton de résidence. Près de 13% de demandes à évaluer matériellement sont attribuées à Berne. Or la désignation du canton compétent s'effectue de manière aléatoire, à moins que des membres du noyau familial ne soient déjà en phase de procédure dans un autre canton. La compétence cantonale vaut pour toute la durée de la procédure, et même au-delà de la décision en matière d'asile. En effet, les autorisations de séjour en Suisse sont généralement de droit cantonal, et donc leur champ d'application territoriale se limite au canton en question.

### Changement de canton en cas d'admission provisoire

Alors que grâce à la Convention de Genève relative au statut des réfugiés, les réfugiés reconnus ou admis à titre provisoire ne se voient refuser un changement de canton qu'en cas de graves infractions contre l'ordre et la sécurité publics ou de dépendance durable et large de l'aide sociale, les personnes admises à titre provisoire ou requérant l'asile sont soumises à un régime bien plus restrictif: pour pouvoir changer de canton, il faut invoquer une grave mise en danger, ou le droit à l'unité de la famille. Tous les autres cas nécessitent l'accord expli-

### Choix de son logement dans le canton

Lors de leur attribution au canton de Berne, les personnes requérant l'asile sont confiées à un service d'aide sociale en matière d'asile (SASA), qui veillera par la suite à les loger. En règle générale, elles résident d'abord dans un centre d'hébergement collectif (CHC) avant d'être transférées dans un logement individuel, si elles peuvent vivre de manière autonome. Il ne leur est toutefois possible de choisir librement ni leur CHC, ni leur logement. Les personnes requérant l'asile ne sont pas autorisées à se chercher un autre logement que celui attribué. Quant aux personnes admises à titre provisoire, elles peuvent selon l'art. 85, al. 5, LEtr choisir librement leur lieu de résidence; mais si elles touchent des prestations d'aide sociale, un logement pourra leur être assigné. Cette pratique tient à ce que les SASA ne disposent que de 300 francs par mois par personne à héberger. D'où un choix très restreint de logements sur le marché libre. Ce n'est qu'à condition de respecter les exigences financières des SASA qu'une personne pourra avoir son propre logement, être sous-locataire ou faire partie de la colocation de son choix.

cite des cantons impliqués. Une décision négative ne pourra être attaquée qu'en vertu de l'art. 8 CEDH (respect de la vie familiale). Dans la pratique, un changement n'est donc guère

### Un changement de canton n'est guère possible pour les personnes admises à titre provisoire sans union conjugale reconnue ni enfants communs.

possible, sans union conjugale reconnue ni enfants communs.

Même l'autorisation d'exercer une activité lucrative en dehors du canton n'autorise pas à changer de canton de domicile. Car dans bien des cas, le canton se montre sceptique quant à la stabilité professionnelle et donc y met son veto, par crainte d'une hausse de ses dépenses d'aide sociale. Pour pouvoir exercer une activité extracantonale, il faut donc non seulement obtenir l'autorisation requise, mais aussi s'assurer de pouvoir faire les trajets entre son domicile et son lieu de travail, ce qui n'est pas toujours réalisable selon les horaires ou alors génère de lourds frais de transport.

#### Changement de canton en cas d'autorisation de séjour

Même les titulaires d'un livret B doivent demander une autorisation pour déménager dans un autre canton. Un tel droit n'est reconnu, selon l'art. 37 LEtr, que si la personne n'est pas au chômage et qu'il n'existe aucun motif de révocation au sens de l'art. 62 LEtr. En l'occurrence, ni elle ni une personne dont elle

à la charge ne doivent dépendre de l'aide sociale. L'existence d'un motif de révocation ne dispense toutefois pas de respecter le principe de l'unité de la famille visé à l'art. 8 CEDH, ainsi que l'art. 14 Cst.

## Restriction de la liberté de voyager

**Alors que les réfugiés reconnus ou admis à titre provisoire peuvent se prévaloir de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés et demander un document de voyage pour réfugié, les déplacements à l'étranger de personnes admises à titre provisoire ou requérant l'asile restent l'exception.**

Les déplacements des personnes admises à titre provisoire ou requérant l'asile font l'objet d'un texte peu connu, l'ordonnance sur l'établissement de documents de voyage pour étrangers (ODV). Selon son art. 9, des voyages à l'étranger sont admissibles:

- en cas de grave maladie ou de décès d'un membre de la famille;
- en vue du règlement d'affaires importantes, strictement personnelles et ne souffrant aucun report;
- en vue d'un voyage transfrontalier rendu obligatoire par l'établissement scolaire ou de formation fréquenté;

## Pour un meilleur usage des ressources sociales

### Activité de conseil du service des bilans d'intégration

*Des clientes et clients nous signalent souvent avoir des membres de la famille établis dans un autre canton. Ces derniers vivent parfois depuis des années en Suisse et ont même obtenu leur naturalisation. Ils pourraient à bien des égards soutenir leurs proches dans leur parcours d'intégration. Or les personnes admises à titre provisoire et à qui le statut de réfugié n'a pas été octroyé sont attribuées une fois pour toutes à un canton, à moins qu'un changement de canton ne soit nécessaire pour préserver le droit à l'unité de la famille, par exemple si un enfant mineur vit dans un autre canton.*

*Nous examinons actuellement le cas d'un homme originaire de Syrie. Il a 15 ans d'expérience de mécanicien en automobiles. Son frère vit dans le canton de Zurich, où il exploite un garage automobile. Il embaucherait sans hésiter son frère. Mais faute de pouvoir rentrer tous les jours dans le canton de Berne, sa demande de prise d'emploi a été refusée. En effet, la famille ayant quatre enfants aurait du mal à s'organiser, si le père travaillait à Zurich sans revenir le soir à la maison, à cause de la longueur du trajet et des coûts de transport. Il serait souhaitable qu'il puisse habiter dans les environs, mais c'est juridiquement difficile. Il est regrettable de ne pas tirer un meilleur parti des ressources sociales. Les réfugiés reconnus peuvent par ex. changer de canton de séjour, à condition d'être financièrement autonomes. Une plus grande souplesse à l'égard des personnes admises à titre provisoire serait judicieuse à nos yeux, tout en contribuant à faire baisser les coûts de l'aide sociale.*

- pour une participation active à une manifestation sportive ou culturelle à l'étranger.

Les restrictions ne sont pas liées au départ, car une interdiction générale de voyage constituerait une ingérence inacceptable dans la liberté de mouvement, mais bien à l'obtention d'un visa de retour. À cet effet, il faut soumettre une demande au SEM

## Une interdiction générale de voyage constituerait une ingérence inacceptable dans la liberté de mouvement. C'est pourquoi les restrictions ne sont pas liées au départ, mais bien à l'obtention d'un visa de retour.

par le biais de l'autorité cantonale compétente. Des facilités de déplacement ne sont prévues que pour les voyages scolaires ou de formation obligatoires dans l'espace Schengen: les écoliers peuvent être annoncés au moyen d'une simple liste de classe (art. 8 ODV).


### Difficulté d'obtention des documents de voyage

Pour obtenir un visa de retour, il faut notamment fournir un document de voyage national valable, ou alors prouver qu'il n'est pas possible de s'en procurer un. D'où des situations parfois paradoxales, par ex. au cas où un ressortissant irakien devrait se présenter personnellement à la représentation irakienne à Paris pour se faire attester l'impossibilité d'obtenir un document de voyage national.

L'établissement d'un document de voyage prend beaucoup de temps, ce qui peut être lourd de conséquences selon le motif du voyage (par ex. maladie grave ou décès d'un proche).

### Réglementation spéciale pour AP

Trois ans après le prononcé de l'admission provisoire, des voyages à l'étranger peuvent être autorisés «pour d'autres raisons» (art. 9, al. 4, let. b). Les personnes doivent à cet effet être suffisamment intégrées et ne pas dépendre de l'aide sociale. Cette disposition ne s'applique toutefois pas aux voyages dans l'État d'origine. Ces derniers ne sont généralement autorisés qu'à titre exceptionnel, en cas de maladie grave ou de décès de proches, pour ne pas remettre en question le bien-fondé de la protection accordée par l'État suisse.

 Site: [www.admin.ch](http://www.admin.ch) > Droit fédéral > Recueil systématique > Ordonnance sur l'établissement de documents de voyage pour étrangers (RS 143.5)

# Informations spécifiques

## Canton de Berne

### Le programme d'intégration cantonal

**Le programme d'intégration cantonal 2018-2021 (PIC 2) comprend un nouveau modèle d'intégration des personnes admises à titre provisoire ou réfugiées. Il a pour but déclaré leur rapide intégration professionnelle.**

La loi fédérale sur les étrangers oblige la Confédération, les cantons et les communes à créer des conditions-cadres propices à l'intégration des étrangers. Depuis janvier 2014, des accords conclus entre les cantons et la Confédération regroupent toutes les mesures encourageant spécifiquement l'intégration (programmes d'intégration cantonaux PIC 2014-2017). Les PIC 2 se fondent sur les objectifs stratégiques en place, afin de développer encore l'encouragement de l'intégration. L'offre de qualification professionnelle destinée aux personnes admises à titre provisoire ou reconnues comme réfugiées sera complétée pour améliorer leurs chances sur le marché du travail.

#### Retour à un processus unilatéral?

Selon les actuelles lignes directrices de la politique d'intégration du canton de Berne, l'intégration est un «*processus auquel participe la société dans son ensemble, c'est-à-dire aussi bien les Suisses que les migrants, sur un pied d'égalité*». Par contre, le nouveau modèle destiné aux personnes admises à titre provisoire ou réfugiées se focalise sur leur capacité d'intégration unilatérale. À la mi-avril, la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne (SAP) a mis en consultation le PIC 2 auprès d'un certain nombre d'organisations et de communes. En résumé, les points-clés du nouveau modèle d'intégration sont les suivants:

- La priorité pour les jeunes adultes est un accès rapide aux structures ordinaires de la formation professionnelle ou de l'enseignement secondaire.
- Chez les adultes (dès 25 ans), l'accent est mis sur une rapide intégration dans le marché du travail primaire.
- Sur le plan linguistique, un encouragement général n'est

prévu que jusqu'au niveau A1. Le cas échéant, un encouragement plus poussé dépendra des besoins individuels.

- L'aide sociale et la forme d'hébergement dépendront du degré d'intégration.

En outre, le canton aimerait intensifier la collaboration avec l'économie. Il est prévu d'introduire ou de développer des approches comme les modèles de salaires partiels, pour inciter les entreprises à embaucher plus tôt et de manière plus ciblée des personnes admises à titre provisoire ou réfugiées. Par ailleurs, le canton recourra davantage au bénévolat. Sans attendre la fin de la procédure, les personnes requérant l'asile participeront à des offres proposées par des bénévoles, afin de préparer le terrain à leur intégration professionnelle et d'acquérir des compétences de base ainsi que des connaissances élémentaires de la langue officielle locale.


#### L'égalité des chances passe par de meilleures connaissances linguistiques

Le point-clé du PIC 2 est la volonté d'intégration rapide dans le marché du travail primaire. Or le modèle esquissé néglige les réalités et les tendances actuelles. Faute de maîtriser la langue et d'avoir achevé une formation de base ou continue, les personnes admises à titre provisoire et les réfugiés recon-

nus n'ont guère de chance sur le marché du travail. Une intégration durable suppose par conséquent d'accéder à des offres de formation professionnelle qualifiante. Les sanctions

prévues pour les personnes n'atteignant pas leurs objectifs d'intégration sont sévères. Après la décision d'asile, il faudra rester dans les hébergements collectifs, tant qu'on n'aura pas atteint le niveau linguistique A1 ou entamé une activité lucrative ou une formation. Pour aggraver les choses, la révision partielle en chantier de la loi sur l'aide sociale prévoit de réduire de 30% le forfait de base des personnes qui, six mois après avoir commencé à percevoir une aide économique, n'ont toujours pas atteint le niveau A1 dans la langue officielle locale.

L'intégration est un «*processus auquel participe la société dans son ensemble, c'est-à-dire aussi bien les Suisses que les migrants, sur un pied d'égalité*». Sous sa forme actuelle, le PIC gagnerait certainement en profondeur s'il en revenait à une telle conception de l'intégration.

 Bases de la politique d'intégration bernoise:  
[www.gef.be.ch](http://www.gef.be.ch) > Social > Publications > Migration > Bases

# Mandat d'intégration des services d'aide sociale en matière d'asile

**Pour la première fois, le canton de Berne a donné aux services d'aide sociale en matière d'asile un mandat officiel d'intégration des personnes admises à titre provisoire. Dans un premier temps, l'accès aux cours de langue et la prise en charge des frais de transport ont été uniformisés, et la gestion des cas d'intégration a été standardisée. D'autres mesures suivront en cours d'année.**

Le 1er janvier 2017, la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) a confié aux services d'aide sociale en matière d'asile (SASA) un mandat d'intégration des personnes étrangères admises à titre provisoire (AP). Ce mandat comprend trois volets. Premièrement, les SASA reçoivent directement une partie du forfait d'intégration versé par la Confédération pour les AP. Cet argent sert à financer les frais de transport, la participation aux cours de langue ainsi que des mesures d'intégration spécifiques. Deuxièmement, la conduite des cas en vue de l'intégration des AP est uniformisée et adaptée à l'approche des services des réfugiés. Troisièmement, les SASA sont chargés de créer une cellule interne spécialisée dans l'intégration professionnelle. La mise en œuvre se fera progressivement.

## Pool d'intégration dès le 1er juillet 2017

Jusqu'à fin 2016, la SAP versait aux prestataires les moyens financiers destinés à la prise en charge des frais de transport, en cas de participation à une offre agréée ([www.integrationsangebote-be.ch](http://www.integrationsangebote-be.ch)). Depuis le 1er janvier 2017, cet argent va aux SASA.

Un autre changement concerne les trois prestataires de cours de langue qui, jusque-là, étaient intégralement subvention-

**Le mandat d'intégration a pour but premier d'encourager l'intégration professionnelle.**

nés. Depuis le début de l'année, ils ne sont plus que partiellement financés, et l'offre de base

de places aux cours de langue a été étendue ([www.be.ch/sprachkurse-migration](http://www.be.ch/sprachkurse-migration)). L'argent reçu de la SAP permet aux SASA d'assumer les frais d'écolage liés aux cours de langue.

Une partie du forfait d'intégration sert à financer le F-Pool, géré par l'OCA jusqu'à la mi-2017. Ce pool prend en charge des mesures spécifiques, qui ne sont pas couvertes par les structures ordinaires et par l'offre d'intégration de la SAP. Le pool

sera ensuite subdivisé, au prorata du nombre d'AP, entre quatre SASA qui en assureront la gestion – Centre de compétence Intégration, Aide aux réfugiés de l'Armée du Salut, Asile Bienne et région, Coordination Asile de Thoune. Dès le 1er juillet 2017, ces ressources financières seront regroupées dans un pool d'intégration et allouées en fonction des besoins des AP.

## Conduite des cas standardisée

À la fin mars 2017, la SAP a mené des séances d'information destinées aux spécialistes des SASA, qui sont chargés depuis avril 2017 de gérer le parcours d'intégration des AP. Il s'agit de leur donner de premières informations, de déterminer leurs connaissances linguistiques et d'analyser la situation au plus vite, après la décision d'octroi de l'asile ou de l'admission provisoire. La convention d'objectifs et le plan d'intégration suivront, quand la personne aura atteint le niveau linguistique A1. Le mandat d'intégration a pour but premier d'encourager l'intégration professionnelle des AP. Elle se fait principale-

ment dans les structures ordinaires, par le biais du marché du travail ou de la formation professionnelle. L'apprentissage de la langue officielle locale joue ici un rôle majeur. Mais l'encouragement linguistique sera combiné avec un travail, une activité occupationnelle

ou une formation. Chez les 15 à 25 ans, l'accent est mis sur la formation professionnelle, tandis que les plus de 25 ans doivent en priorité s'insérer dans le marché du travail primaire. Dans ce contexte, il reste bien entendu possible de faire appel, pour un examen approfondi, au Service des bilans d'intégration de l'OCA.

## Nouvelles structures axées sur l'intégration professionnelle

Dans le cadre de leur mandat d'intégration, les SASA s'engagent à créer des structures responsables de l'intégration professionnelle des AP. Ces services serviront d'interlocuteurs tant aux spécialistes internes de la gestion de cas qu'aux prestataires externes de cours, aux structures ordinaires et aux employeurs. Il leur incombera d'établir des rapports et de fonctionner comme guichet unique vis-à-vis de l'Office cantonal des affaires sociales (OAS).

## Travail & Formation

# Projet de mentorat pour une formation en soins infirmiers ES

**Le besoin de personnel soignant diplômé issu d'horizons socio-culturels différents est reconnu de tous. Avec l'Organisation suisse d'entraide ouvrière (OSEO Berne), le centre de formation BZ Pflege a conçu à Berne un programme d'accompagnement destiné aux personnes migrantes désirant effectuer une formation en soins infirmiers ES.**

Dans un projet pilote d'une durée de trois ans, le centre de formation BZ Pflege et l'OSEO Berne proposent un programme d'accompagnement à cinq personnes migrantes, pour qu'elles puissent entamer la filière de formation en soins infirmiers ES au printemps ou en automne. Ce programme comprend trois volets:

- **cours d'allemand** (en amont de la formation): préparation au certificat d'allemand C1 et encouragement des compétences linguistiques axé sur la formation en soins infirmiers ES;
- **mentorat individuel** (avant la formation et/ou pendant la 1re année): suivi personnalisé des personnes ayant besoin d'un soutien (intégration, compétences à travailler en Suisse, aptitude à travailler et penser en allemand, techniques d'apprentissage, etc.);
- **coaching de groupe** (1er semestre).

Le projet pilote vise à optimiser l'emploi du temps des personnes migrantes jusqu'au début de leur formation d'infirmier / infirmière ES (dès la séance d'information). Afin qu'elles soient plus nombreuses à réussir leur diplôme, en satisfaisant aux exigences usuelles.

■ Pour en savoir plus: **Annegret Höschele, 031 630 17 02**  
[www.bzpflege.ch](http://www.bzpflege.ch) > Ausbildung > Begleitprogramm für Migrant/innen

## HEKS@home

**Le bureau régional bernois de l'EPER a lancé au début de 2017 un projet d'intégration intitulé HEKS@home. Il vise à encourager les rencontres entre les personnes migrantes et la population germanophone.**

Les personnes migrantes intéressées peuvent effectuer un stage de six à douze mois dans un ménage privé. HEKS@home crée une situation «win win», en mettant en contact des ménages suisses ayant besoin d'un coup de main et des personnes migrantes. Les familles obtiennent une précieuse aide pour la garde de leurs enfants et leurs tâches

ménagères, tout en favorisant l'intégration et la participation sociale d'une personne migrante. HEKS@home a remplacé dans les régions de Berne et de Thoune l'association TAP (Tages-AuPair).

Le programme convient bien aux personnes ne pouvant accéder à d'autres offres d'intégration, par ex. en raison de tâches éducatives ou ménagères ne leur permettant pas de travailler à plein temps. Les stages accomplis dans un ménage (taux d'occupation: de 10 à 40%) sont complétés par des cours de langue gratuits et par un coaching individuel axé sur des objectifs tant personnels que professionnels. Pour y participer, il faut avoir 18 ans révolus et un niveau d'allemand A1 ou A2.

L'offre HEKS@home n'est proposée jusqu'ici que dans les régions de Thoune et Berne. Les familles ou les personnes âgées germanophones intéressées à bénéficier d'un tel soutien à domicile voudront bien contacter directement les responsables régionales.

■ Mise en relation à Berne: **Vera Surenthiran Adler, 076 411 75 38**  
Mise en relation à Thoune: **Christina Zlot, 076 616 39 72**  
<https://www.heks.ch/was-wir-tun/hekshome>

## co-opera: refonte des cours d'intégration professionnelle

À partir d'août 2017, le cours d'intégration professionnelle s'intitulera co-opera profil A, et le mentorat deviendra co-opera profil B. Comme dans le passé, l'accent sera mis sur l'orientation et l'intégration professionnelles des personnes réfugiées ou admises à titre provisoire. Les deux profils comprennent des cours, des stages et des conseils personnalisés, avec en plus le cas échéant l'intervention de mentors. Les deux offres sont perméables: profil B, qui suppose de meilleures connaissances d'allemand, prévoit deux fois moins d'enseignement en classe et mise sur l'apprentissage autonome.

### Profil A

profil A a lieu cinq jours par semaine (20 à 27 leçons hebdomadaires) sur les sites de Berne (3 classes), Bienne (2 classes) et Thoune (2 classes). Les matières abordées sont l'allemand, la préparation des examens, le dialecte, l'entraînement aux entretiens d'embauche, l'informatique et le monde du travail. Selon les objectifs professionnels fixés, des cours de mathématique et un soutien à la recherche d'emploi sont proposés. La participation au cours profil A requiert le niveau d'allemand A1.

### Profil B

Profil B a lieu trois jours par semaine (10 à 15 leçons) sur le site de Berne (2 classes). L'allemand, la préparation des examens, le dialecte, l'entraînement aux entretiens d'embauche, l'informatique et, selon les objectifs professionnels fixés, les mathématiques et la recherche d'emploi sont au programme.



Pour participer à profil B, il faut posséder le niveau d'allemand B1 et être d'accord et capable d'apprendre de façon autonome en dehors de l'enseignement.

Infos: [www.sah-be.ch](http://www.sah-be.ch) ou par tél. 031 979 50 00.

## Bénévolat

### Programme kontakt-citoyenneté

**Les projets favorisant la cohabitation interculturelle peuvent bénéficier d'un soutien financier dans toute la Suisse. L'édition 2016/17 du programme a distingué 16 projets du canton de Berne.**

Lancé conjointement par le Pour-cent culturel Migros et la Commission fédérale des migrations (CFM), en 2012, kontakt-citoyenneté encourage les initiatives d'engagement citoyen dans le domaine de la migration et de l'intégration: «L'immense engagement de tant de personnes et l'énorme diversité créative des différents projets montrent la force du potentiel d'intégration dans la population», constate Luzia Kurmann, du Pour-cent culturel Migros. Les projets éligibles doivent être mis en œuvre en équipe, par le biais d'un engagement bénévole.

#### Mise à profit du potentiel d'innovation de la société civile

Les promoteurs du programme visent à tirer parti des potentiels d'innovation de la société civile et à créer des synergies entre les services d'intégration, les associations, l'économie privée et les particuliers. kontakt-citoyenneté récompense des idées de projets convaincantes au travers d'un soutien financier et

**Les équipes de projet bénéficient non seulement d'un soutien financier, mais aussi d'un accompagnement et d'un conseil spécialisé en cours de réalisation.**

d'un service de conseil lors de leur réalisation. Les équipes de projet bénéficient, en cours de réalisation, d'un accompagnement et d'un conseil spécialisé

sés. Il peut s'agir de soutien à la planification, de questions concernant le budget ou le fundraising, du développement de réseaux ou de l'établissement de contacts, de la recherche de parrains pour soutenir le projet, etc. À cet effet, kontakt-citoyenneté collabore avec la Conférence suisse des Services spécialisés dans l'intégration (CoSI), la Conférence des délégués à l'intégration (CDI), la Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA) et la Swiss Academy for Development (SAD).

#### Plus de 50 projets primés

La troisième édition est en cours. Sur plus de 100 projets soumis, 56 ont été soutenus, à hauteur de 320 000 francs. Les projets récompensés sont issus des trois grandes régions linguistiques, plusieurs ayant germé dans le canton de Berne. À l'instar de l'association «Integration Zusammen», fondée en été 2015 pour participer activement aux processus d'intégration dans l'agglomération bernoise. Tous les deux mois, une équipe de bénévoles organise une rencontre conviviale à un endroit différent, proposant un cadre informel et non contraignant pour le réseautage de personnes d'ici ou d'ailleurs. Quiconque est en quête de soutien ou d'échanges, ou alors souhaite se rendre utile est le bienvenu. Les membres de l'association sont très reconnaissants du soutien de 3000 francs reçu. Or au-delà de l'aspect financier, l'équipe actuelle formée de dix personnes doit relever des défis humains et organisationnels pour que ces repas de réseautage voient le jour. «Nous avons particulièrement apprécié le soutien bienveillant et non bureaucratique de kontakt-citoyenneté», explique Anna Lanz, cofondatrice de l'association.

#### Inscription possible dès novembre 2017

La quatrième édition de kontakt-citoyenneté démarrera en novembre 2017, et les idées de projet pourront être soumises jusqu'à fin février 2018. Les exigences à remplir figurent sur le site de kontakt-citoyenneté, qui renferme une liste de contrôle des critères de soumission d'idées de projet.



[www.kontakt-citoyennete.ch](http://www.kontakt-citoyennete.ch)  
[www.integrationzusammen.ch](http://www.integrationzusammen.ch)

### Quand les bibliothèques facilitent l'installation des réfugiés

**Le projet actuel «Willkommen! Ihre Bibliothek» de Bibliomedia Suisse aide les bibliothèques à faciliter aux personnes en fuite leur installation en Suisse. Un coffret multimédia pratique est également proposé gratuitement aux responsables bénévoles de cours d'allemand.**

Bibliomedia Suisse est une fondation de droit public, active dans le développement des bibliothèques et la promotion de la lecture. Nœud central du réseau en place, elle est un peu la «bibliothèque des bibliothèques» et s'implique dans divers projets, à l'instar du travail bibliothécaire interculturel ou de la promotion des compétences médiatiques.

#### Les bibliothèques, point de chute pour premier contact

Un projet en cours, intitulé «Willkommen! Ihre Bibliothek», encourage les bibliothèques alémaniques à accompagner les personnes réfugiées dans leur acclimatation en Suisse. Car «avec leurs locaux ouverts à tout le monde, les bibliothèques

constituent un point de chute idéal pour un premier contact avec les structures locales et pour une intégration sociale», souligne Bibliomedia. Concrètement, des collections de médias sont fournies aux bibliothèques, qui bénéficient par ailleurs de conseils pour acquérir une culture de la bienvenue et du réseautage. Si le projet fait ses preuves outre-Sarine, il sera étendu à d'autres régions linguistiques.

### Coffret médiatique pour cours de langue

En plus de soutenir les bibliothèques participantes, le projet pallie un problème actuel, à savoir qu'un énorme travail bénévole est accompli au profit des personnes réfugiées, mais que beaucoup de responsables n'ont qu'un choix limité de matériel pédagogique. D'où l'importance de soutenir les bénévoles dans leur activité de base en leur offrant un choix adéquat de manuels d'enseignement, de dictionnaires et de jeux linguistiques. Ce coffret médiatique remis gratuitement, et qui n'a pas besoin d'être restitué, renferme 17 médias. L'assortiment répond aux souhaits exprimés par les bénévoles; des enseignants d'allemand de l'école de langue bernoise Lernpunkt ont confirmé son utilité pratique. La liste figure sur le site de Bibliomedia, qui publie également de nombreux hyperliens, avec notamment des listes de vocabulaire dans les huit principales langues maternelles des réfugiés (par ex. allemand-tigrinya), des apps gratuites pour smartphones destinées à l'apprentissage des langues, ou encore des dictionnaires visuels ou audio en ligne.

### Exemple local de mise en œuvre

Toujours plus de bibliothèques participent au projet de Bibliomedia, dont le coffret multimédia rencontre également un réel écho. Dans le canton de Berne, la coordinatrice pour l'allemand de l'hébergement collectif de Jegenstorf a notamment fait d'excellentes expériences. Non seulement du matériel pédagogique a été commandé, mais une petite bibliothèque a ouvert ses portes au centre d'asile, en collaboration avec la bibliothèque communale. Les résidents ont même eu droit à une visite guidée de la bibliothèque de Jegenstorf, pour leur faciliter l'accès à ce lieu public.

#### Pour les responsables de cours alémaniques bénévoles: comment obtenir un coffret multimédia?

1. Définir l'offre envisagée avec son équipe ou sa coordination des cours (les coffrets multimédia n'étant remis qu'à des personnes travaillant en équipe).
2. Écrire un courriel à la direction de projet, afin de lui exposer la situation: [willkommen@bibliomedia.ch](mailto:willkommen@bibliomedia.ch)
3. Identifier avec la direction de projet la solution optimale. Le coffret sera alors envoyé.

## Asile

### Retourner en Grèce?

**La Commission européenne s'est prononcée pour la reprise des rapatriements en Grèce. En Italie, la situation d'hébergement des personnes requérant l'asile est très variable, alors que la Hongrie interne désormais cette population. Tant l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés posent dès lors la question suivante: comment vivent les personnes requérant l'asile ou reconnues comme réfugiées à la frontière extérieure de l'Europe?**

Depuis la mi-mars, l'Allemagne songe à reprendre les transferts Dublin en Grèce, la Commission européenne y ayant donné son feu vert en décembre dernier. Avec l'Allemagne, la Belgique et l'Autriche sont les seuls pays de l'UE à avoir officiellement signalé leur intention de suivre la recommandation de la Commission. En Suisse, il n'est pas encore officiellement question de reprendre les renvois Dublin en Grèce. Et encore, une telle mesure ne concernerait que les réfugiés arrivés en Grèce après la mi-mars 2017. Le cas échéant, les mineurs non accompagnés ne seraient pas concernés, ni d'ailleurs les personnes particulièrement vulnérables. Au surplus, la Commission ne préconise des renvois que si les autorités grecques sont en mesure de donner des garanties individuelles.

#### Grèce - une situation guère brillante

Pendant les mois d'hiver, il a été question presque chaque jour d'hypothermie et de pénuries d'approvisionnement. La situation s'est un peu détendue à l'arrivée du printemps, notamment parce que les nouveaux arrivants avaient été moins nombreux durant l'hiver. Quand des personnes en quête de protection

#### L'exploitation sexuelle des femmes réfugiées est un phénomène bien connu.

accostent dans les îles grecques, on se contente d'examiner depuis la conclusion du

pacte migratoire entre l'UE et la Turquie s'ils étaient déjà en sécurité dans ce dernier pays. Or même cette procédure accélérée traîne en longueur dans bien des cas.

La situation en Grèce n'est pas difficile uniquement pour les personnes requérant l'asile. Même les réfugiés reconnus décident fréquemment de poursuivre leur voyage en Europe, en raison de leur situation précaire. Comme le relève un arrêt du Tribunal administratif fédéral (TAF) de janvier 2017, l'exploitation des personnes réfugiées, notamment l'exploitation sexuelle des femmes, est un phénomène bien connu dans toute l'Europe, en Grèce notamment. Le TAF a donc accepté le recours d'une femme iranienne frappée en Suisse d'une déci-

sion de non-entrée en matière. La requérante expliquait avoir été contrainte à se prostituer en Grèce. Les réfugiés reconnus n'y reçoivent aucune aide étatique, ou alors son montant s'avère dérisoire. Il est donc quasiment impossible pour une femme reconnue comme réfugiée de trouver un travail autre que la prostitution. Le dossier a ainsi été renvoyé au SEM pour une nouvelle décision.

#### Risque de violation des droits humains en Italie

En Italie aussi, la situation est loin d'être irréprochable pour les personnes ayant des besoins particuliers. Il ressort d'un rapport de monitoring publié conjointement en février par l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés et le Danish Refugee Council que les conditions d'accueil en Italie varient fortement, et que les personnes transférées en vertu du règlement Dublin ne sont pas à l'abri de violations des droits humains. Les exemples concrets d'hébergement décrits dans le rapport parlent d'eux-mêmes: dans aucun des cas exposés, l'Italie n'était en mesure de fournir les garanties demandées. En 2014, la Cour européenne des droits de l'homme avait déjà indiqué dans l'affaire Tarakhel contre la Suisse que pour tout transfert d'une famille, il faut dûment tenir compte des besoins spécifiques.

#### Hongrie – critiques par l'ONU de l'internement des personnes requérant l'asile

La Hongrie n'offre même plus de garanties d'accueil. Au contraire, le Parlement hongrois a décidé en mars de loger la quasi-totalité des personnes requérant l'asile dans des camps fermés. Cette règle vaut même pour les familles et les mineurs non accompagnés de 14 ans révolus. L'hébergement se fait dans des containers, dans les zones de transit. Le HCR a condamné

**Même les familles et les mineurs de 14 ans révolus sont logés dans des camps fermés.**

fermement ce tour de vis, en priant tous les États européens de suspendre leurs renvois

en direction de la Hongrie. En Suisse, le Tribunal administratif fédéral avait suspendu dès février 2016 les transferts des personnes ayant recouru contre une décision attribuant à la Hongrie la compétence de traiter leur demande d'asile. Or quiconque n'avait pas saisi la justice contre sa reprise par ce pays y a été transféré – soit 65 personnes en 2016. À l'heure actuelle, près de 200 recours concernant la compétence de la Hongrie sont encore pendants. Il reste à savoir si la pratique en vigueur sera modifiée.

■ Décision du TAF E-1499/2016: [www.bvger.ch](http://www.bvger.ch) > Jurisprudence > Base de données des arrêts du TAF > E-1499/2016 (en allemand)  
Infos sur l'Italie et la Hongrie: [www.osar.ch](http://www.osar.ch)

## Expulsée et aussitôt arrêtée

**Pour la première fois, le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) a expulsé au Népal une requérante d'asile d'origine tibétaine – qui a été arrêtée dès son arrivée à Katmandou. L'incident préoccupe de nombreux ressortissants tibétains déboutés de l'asile qui vivent en Suisse.**

Il s'agissait du premier renvoi forcé dans un État tiers, le Népal, d'une requérante d'asile tibétaine déboutée après le durcissement en 2014 de la pratique des renvois. Or Y.C. a été emprisonnée à son atterrissage en février 2017 à Katmandou. Après un transfert temporaire dans une autre région, elle est à nouveau détenue à Katmandou. Il n'y a aucun moyen d'entrer en contact avec elle, ou de connaître ses conditions de détention et la procédure en cours (état à la fin mai 2017). Y.C. risque encore d'être expulsée en Chine. Comme elle est perçue comme

**On reproche au SEM d'avoir procédé à une expulsion en sachant qu'un renvoi en chaîne vers la Chine était à craindre.**

une menace pour la stabilité intérieure, elle s'expose à être torturée en Chine et envoyée dans un camp de rééducation par le travail. L'association des jeunes Tibétains en

Europe, basée à Zurich, reproche au SEM d'avoir procédé à une expulsion au Népal en sachant qu'un renvoi en chaîne vers la Chine était à craindre.

#### Prise de risque en toute connaissance de cause

Pas plus tard qu'en janvier 2017, la Cour européenne des droits de l'homme (Cour EDH) avait déjà pris en faute le SEM dans un cas similaire. Après la fin de la guerre civile au Sri Lanka en 2009, le SEM avait considéré que la situation des droits de l'homme s'était améliorée et avait durci sa pratique des renvois de citoyens tamouls au Nord du pays. Or en 2013, deux requérants d'asile expulsés de Suisse avaient été arrêtés et torturés. Selon l'arrêt de la Cour EDH, les autorités suisses connaissaient le risque de mauvais traitements au moment de l'expulsion et se sont rendues coupables de violation de l'interdiction de la torture (art. 3 CEDH).

#### Exécution d'un renvoi malgré l'obtention illégale de documents de séjour

Y.C. était arrivée en Suisse avec de faux papiers népalais, qu'elle avait remis au SEM. Pendant la procédure d'asile, elle avait souligné avoir acquis illégalement ces documents, mais sa déposition avait été jugée non crédible. Le SEM a ordonné son renvoi au Népal, en pensant que ces papiers lui permettraient d'y séjourner en toute sécurité.

À l'arrivée d'Y.C. à Katmandou, il s'est avéré qu'elle avait dit la vérité: le passeport ayant été acquis illégalement, son séjour au Népal n'était pas garanti. Ce faux passeport a servi aux autorités népalaises de motif officiel d'arrestation.

L'expulsion d'Y.C. découle du durcissement de la pratique de renvoi des requérants d'asile tibétains dans des États tiers. Le Tribunal administratif fédéral avait estimé en 2014 qu'on pouvait considérer, à propos des personnes d'origine tibétaine dissimulant identité dans l'État tiers où elles séjournent, que rien ne s'oppose à un retour à leur précédent lieu de séjour. Depuis lors, le taux de protection des personnes requérant l'asile d'origine tibétaine a chuté, et le nombre de ressortissants tibétain en séjour irrégulier en Suisse a augmenté.

**i** Pour en savoir plus: Yangdon – Zurück in die Schweiz, page Facebook de solidarité: [www.facebook.com/helpYangdon](http://www.facebook.com/helpYangdon)  
Réprimande adressée par la Cour EDH le 26 janvier 2017: Case 16744/14 of X v. Switzerland: <http://hudoc.echr.coe.int> > 16744/14

## Transfert de savoir Horizonte

### La Turquie, État-clé

**La Turquie a fait les gros titres bien avant l'adoption du référendum constitutionnel. Durant le cours Horizonte de février les expertes Bilgin Ayata et Denise Graf ont notamment exposé les raisons historiques du conflit kurde, les relations avec l'UE et le rôle de la Turquie comme pays d'accueil des réfugiés.**

Comme entrée en matière et pour expliquer la situation actuelle en Turquie, la professeure Bilgin Ayata a rappelé la naissance des États nationaux il y a 100 ans à peine. Les conflits actuels liés aux minorités remontent à cette époque. L'Europe a été remodelée après la Première Guerre. La frontière turque fixée en 1923 dans le Traité de Lausanne a fait des Kurdes une minorité apatride. Le Traité de Sèvres, qui prévoyait un État kurde autonome, aurait modifié le cours de l'histoire – mais il ne fut pas ratifié, en raison de la chute de l'Empire ottoman.

#### Politique démographique – une constante historique

Quand les frontières sont tracées à la table des négociations, il s'ensuit généralement des déplacements de populations de part et d'autre. Le processus de formation de l'État national turc et d'autres faits historiques ayant marqué le siècle dernier ont eu pour leitmotiv une politique démographique volontariste, la régulation étatique (parfois brutale) et la déportation de groupes ethniques. Cette politique démographique a consisté à gouverner par décrets, à déplacer des communautés entières et à présenter les minorités non turques comme une menace potentielle. C'est ainsi que pendant les années 1980, après le

putsch militaire et l'installation de l'état d'urgence, de graves violations des droits de l'homme ont été commises. Et même si l'état d'urgence a été levé en 1984, les territoires kurdes ont continué d'être gouvernés par décrets et de fait, l'état d'urgence s'y est maintenu jusqu'en 2002. Dans les années 1990, les ressortissants kurdes ont été déplacés de force, de façon systématique. Ce n'est qu'en 2002, quand le pays a sérieusement envisagé de faire partie de l'UE, que des réformes démocratiques ont été lancées et des progrès réalisés en direction de l'État de droit.

#### Après les réformes démocratiques, la redéfinition des rôles

La Turquie a officiellement annoncé sa candidature à une adhésion à l'UE en 1999, au sommet européen d'Helsinki. Les négociations d'adhésion ont débuté en 2005. Si l'on considère cette période, la Turquie d'alors semble bien éloignée de ce qu'elle est devenue aujourd'hui. Les perspectives d'ouverture des négociations avaient stimulé les réformes démocratiques, le parti au pouvoir (AKP) avait conclu des alliances avec les forces libérales, et la société civile avait été renforcée. Le vent a rapidement tourné: entre 2005 et 2011, l'AKP arrivée au pouvoir en 2002 a consolidé son emprise sur le pays et tenté d'améliorer son image sur la scène internationale. La Turquie n'a plus voulu être perçue comme demanderesse face à l'Europe. Les bouleversements du Printemps arabe de 2011 l'ont aidée à trouver son nouveau rôle: la Turquie s'érige désormais en bon élève parmi les pays arabes du Proche-Orient et d'Afrique du Nord. Les événements de Syrie et la perte de la majorité absolue en 2015 ont renforcé la tendance de l'AKP à vouloir se maintenir de force au pouvoir, et aussi la militarisation du pays.

#### Accueil ou production de réfugiés

Quand on parle aujourd'hui de la relation entre l'UE et la Turquie, on pense généralement à l'accord sur les réfugiés, et donc au rôle de pays d'accueil de la Turquie. Il s'agit d'une évolution récente: jusque dans les années 1990, la Turquie était essentiellement un pays d'origine de réfugiés. Dans le passé récent, le pays a changé de stratégie: après avoir pratiqué jusqu'en mai 2015 une politique de porte ouverte à l'égard des réfugiés syriens, elle a fermé ses frontières avec la Syrie. Jusqu'à cette date, près de trois millions de personnes d'origine syrienne étaient enregistrées en Turquie. Le problème tient

à ce qu'en Turquie, seuls les réfugiés venant d'Europe jouissent de la protection du droit international impératif – la Turquie ayant refusé à ce jour de signer le Protocole additionnel à la Convention de Genève de 1967, avec pour effet selon Bilgin Ayata que près de trois millions de réfugiés vivent dans un état de vide juridique.

Les perspectives esquissées tant par Denise Graf que par Bilgin Ayata à la fin de la conférence sont loin d'être roses: la Turquie respecte moins que jamais les droits des minorités ainsi que les droits humains de sa population. Il reste par ailleurs à savoir

si l'UE parviendra à gérer la question migratoire sans accords avec des États limitrophes qui se dotent de structures autoritaires pour mieux défendre leurs propres frontières.

## Conseil en vue du retour

### L'aide au retour en Europe

**Le système suisse d'aide au retour a été introduit dans tous les cantons en 1997, sous la forme d'un projet pilote de deux ans et qui est désormais inscrit dans la loi sur l'asile (Art.93). Mais que font d'autres pays d'Europe ?**

Les montants de l'aide au retour font régulièrement débat entre le trop, le trop peu ou le pas du tout. C'est donc une question récurrente dans le paysage de la politique d'asile. L'aide au retour représente une alternative rentable et efficace, lorsque l'on sait qu'un mois de détention en vue d'une expulsion coûte déjà CHF 6'000.-

D'autres pays en Europe proposent des aides au retour. Toute comparaison demeure toutefois malaisée. En effet, les groupes cibles varient considérablement d'un pays à l'autre, en fonction de sa situation sur le plan migratoire. De plus, dans la plupart

**Le modèle suisse ne limite pas son offre à certains pays ou à un groupe cible restreint. Il ne fixe pas de plafond aux nombre de bénéficiaires.**

des pays, les migrantes et migrants en situation irrégulière peuvent par exemple eux aussi, bénéficier de prestations d'aide au retour, ce qui n'est pas le cas en Suisse, tout au moins sur un plan national. Les divergences sont également flagrantes concernant le montant des prestations offertes et les modes de versement de l'aide. Pour la Suisse, le montant moyen des prestations d'aide financière et matérielle s'élève à CHF 2'372 par personne. Le modèle suisse ne limite pas son offre à certains pays et ne fixe pas de plafond aux nombre de bénéficiaires, ainsi davantage de personnes peuvent bénéficier d'une aide financière initiale (CHF 1'000) et d'une aide matérielle complémentaire (CHF 3'000). Dans d'autres pays d'Europe, les prestations maximales ne sont destinées qu'à un groupe cible restreint. Les montants d'aide proposés peuvent varier fortement au gré des orientations données à la politique migratoire dans un pays donné. Il peut s'agir d'une variation vers le haut ou vers le bas ou encore vers une suppression de l'aide.

### Passé et présent

La réussite de l'aide au retour nécessite une bonne coopération et un système d'informations qui fonctionne. En Suisse, la nécessité de la coopération et de l'échange d'informations sont une évidence. Dans le contexte européen l'état des choses est quelque peu différent. Une première base pour la coopération entre Etats européens sur l'aide au retour avait été créée en 2007 avec le projet IRRICO (Information on Return and Reintegration in Countries of Origin), l'expérience s'est terminée en 2010 et le projet suivant, baptisé VREN (Voluntary Return European Network), trois ans plus tard en 2013. Le potentiel et les synergies existantes avaient néanmoins été reconnus et différents réseaux ont été mis en place, parmi lesquels, à l'initiative des autorités belges, le Common Support Initiative ou CSI, représenté pour la Suisse par le SEM. Il s'agit d'un laboratoire d'idées, d'échanges, de coordination de stratégies et de collaborations opérationnelles, au niveau des Etats, dans le but de contribuer à lancer un processus d'apprentissage entre les différents pays et d'améliorer de manière générale, l'aide au retour volontaire. Les échanges, la collecte d'informations, l'analyse de données et les expériences réalisées doivent servir aux niveaux stratégique et opérationnel de la mise en œuvre de l'aide au retour sur le plan européen.

### Échanges transnationaux

Hors Etats, il existe un groupe d'échanges qui se nomme «Transnational Exchange III, Repatriation Counselling in European Dialogue», de 2015 à 2018. Ce groupe a été initié par Caritas Augsburg, Allemagne. Il s'agit dans ce contexte, de rencontres annuelles de différents professionnels, actifs sur le terrain de l'aide au retour, provenant de plusieurs pays européens. Dans le cadre de ces échanges, sont abordés et discutés des thèmes prioritaires, tels que: la définition de la vulnérabilité, l'entretien conseil avec des personnes victimes de traumatismes, le retour d'enfants mineurs non accompagnés et ainsi de suite. Ces rencontres permettent d'échanger et d'ajuster les moyens d'action, à la problématique existante.

**Fiches descriptives pour les pays actifs dans l'aide au retour:**  
[www.caritas-augsburg.de](http://www.caritas-augsburg.de) > Hilfe & Beratung > Migration/Flüchtlinge > Transnational Exchange III > Project Activities

# Brèves infos

## Ville de Berne

### Règlement de participation

Le règlement sur la participation politique des étrangers (règlement de participation de la Ville de Berne) est en vigueur depuis le 1er novembre 2016. Il prévoit que les personnes étrangères peuvent déposer une motion. Pour être valable, elle doit être signée par au moins 200 étrangers et aborder un objet s'y prêtant. Les motions sont ensuite portées à la connaissance du Conseil de Ville, et au Conseil municipal chargé d'y répondre. Les citoyens de la capitale avaient adopté ce règlement en 2015. Le recours interjeté contre ce règlement a été définitivement écarté, par décision de la préfecture rendue le 7 avril 2016.

 [www.bern.ch/mitreden](http://www.bern.ch/mitreden) (en allemand)

### Recherche de bénévoles pour enseigner l'allemand à denk:mal


Tous les jours de la semaine, l'école autonome denk:mal offre à max. 80 personnes la possibilité d'apprendre gratuitement l'allemand et de nouer des contacts. Quiconque enseigne volontiers l'allemand et s'identifie aux principes de l'école autonome est le bienvenu. Veuillez vous annoncer à l'adresse [denk-mal@denk-mal.info](mailto:denk-mal@denk-mal.info). L'école autonome denk:mal est une plateforme destinée à l'apprentissage libre et autonome. Lieu de transfert des connaissances, denk:mal se veut aussi un point de rencontre où chacun puisse s'instruire au contact des autres, dans un esprit communautaire.

 [www.denk-mal.info](http://www.denk-mal.info)

### Entrée libre à la Kunsthalle de Berne

Depuis le mois de mai, les personnes requérant l'asile ou admises à titre provisoire peuvent entrer gratuitement à toutes les expositions ou manifestations organisées par la Kunsthalle de Berne. Il leur suffit de se légitimer à la caisse (livret N ou F).

La Kunsthalle de Berne expose essentiellement de l'art contemporain. Cinq ou six expositions sont organisées par an, en ce moment des expositions individuelles de deux jeunes femmes: Verena Dengler et Jill Mulleady. Tandis que Jill Mulleady présente de nouvelles peintures réalisées pour la Kunsthalle de Berne, Verena Dengler combine dans des mises en scène évocatrices des tableaux, des sculptures, des textes et des objets.

 **Kunsthalle Bern, Helvetiaplatz 1, 3005 Berne**  
Heures d'ouverture  
du mardi au vendredi: 11h00 - 18h00  
samedi et dimanche: 10h00 - 18h00  
[www.kunsthalle-bern.ch](http://www.kunsthalle-bern.ch)

## Médias

### «together» - la nouvelle app de la SSR

L'«app d'intégration» de la SSR fait découvrir à ses utilisatrices et utilisateurs la Suisse de manière ludique. Pourquoi les sacs poubelle ont-ils différents couleurs? Combien de temps la vignette autoroutière est-elle valable? Quelle langue parle-t-on au point le plus méridional de la Suisse? Que signifie «naturalisation facilitée»? L'app pose des questions sur le quotidien, y répond et fournit quantité d'informations utiles. Le flux d'actualité, dont les contenus seront régulièrement étoffés, est disponible dans sept langues (dont l'arabe). Il est possible de


répondre au quiz «together» seul, en groupe ou contre d'autres joueurs. À la fin de chaque question, des informations plus approfondies s'affichent, ainsi que des liens complémentaires à partager ou à enregistrer le cas échéant. On peut également communiquer ses résultats à ses amis sur les réseaux sociaux.

 [www.together-in-switzerland.ch](http://www.together-in-switzerland.ch)

### Quiz sur la migration actualisé

Combien d'enfants grandissent dans une famille ayant vécu l'expérience de la migration? D'où viennent les étrangers domiciliés à Berne? Et combien de personnes se font naturaliser? De telles questions et d'autres encore figurent dans le quizz entièrement remanié du site Internet de la Ville de Berne.

Ce quiz, conçu en 2015 par le centre de compétence Intégration, a été enrichi par de nouvelles questions et par des chiffres actualisés. Il s'agit de questions à choix multiples. La réponse correcte, avec des explications et des liens permettant d'en savoir plus, s'affiche à chaque fois. Le quiz transmet ainsi de manière ludique des faits utiles à connaître à propos de la migration.

 <http://quiz.berngeneerassismus.ch> (en allemand)

## Lutte contre le racisme


### Aide financière visant à soutenir les projets

Le Service de lutte contre le racisme (SLR) soutient financièrement les projets de sensibilisation, de prévention et d'intervention contre le racisme. Les demandes seront soumises de façon à pouvoir être traitées avant le début des projets. L'examen des propositions prend 8 à 10 semaines. Les délais pour le dépôt des demandes sont fixés au 15 mars et au 15 septembre. Des exceptions sont prévues pour les petits projets (budget total inférieur à 10 000 francs) et les projets scolaires. Les premiers peuvent être déposés toute l'année. Quant aux projets scolaires, trois dates de dépôt sont prévues: le 31 janvier, le 15 mars et le 31 octobre.

 [www.slr.admin.ch](http://www.slr.admin.ch) > Aides financières

### Symposium sur l'hostilité envers les musulmans


Le 11 septembre 2017, la Commission fédérale contre le racisme (CFR) organise à l'Université de Fribourg un colloque public, en allemand et en français, sur le thème de l'hostilité aux musulmans. Au programme figurent les résultats des dernières études et recherches menées sur la perception des musulmans en Suisse, ainsi que des pistes pour déconstruire les préjugés et les amalgames liés à l'islam et aux musulmans. Le symposium est organisé en partenariat avec le Centre Suisse Islam et Société de l'Université de Fribourg ainsi que le Centre de recherche sur les religions de l'Université de Lucerne.

 [www.ekr.admin.ch](http://www.ekr.admin.ch) > Services > Manifestations

## Document de base

### Dix postulats sur l'intégration

Le service Migration des Églises réformées Berne-Jura-Soleure avait publié en 2011 le dépliant «Zehn Sätze zur Integration». Il vient d'être traduit et peut être commandé gratuitement en français comme en allemand. Dans cette publication, le service Migration souhaite rappeler comment il comprend la notion d'intégration. Il veut ainsi clarifier un terme trop souvent galvaudé et contribuer à donner un fondement objectif au débat. Les dix postulats sur l'intégration entendent stimuler la réflexion et susciter le débat avec la population résidente ou récemment arrivée. Le service Migration soutiendra avec plaisir les paroisses et quiconque souhaite organiser des projets ou événements autour de cette thématique.

 [www.refbejuso.ch](http://www.refbejuso.ch) > Publications > Publications sur les questions de migration et d'intégration > Intégration

### Faites connaître votre offre

Votre nouvelle offre gagnerait à être publiée ici. Notre rubrique Brèves infos signale régulièrement de nouvelles offres ou manifestations relevant du domaine de l'asile. Moyennant notre accord préalable, les textes plus longs sont également les bienvenus, s'ils conviennent à d'autres rubriques du magazine. Le prochain délai de clôture rédactionnelle sera le 4 août 2017.

 Contact: [lisa.schaedel@kkf-oca.ch](mailto:lisa.schaedel@kkf-oca.ch)

**Office de consultation  
sur l'asile OCA**

Effingerstrasse 55  
3008 Berne

tel. 031 385 18 11  
fax 031 385 18 17

[info@kkf-oca.ch](mailto:info@kkf-oca.ch)  
[www.kkf-oca.ch](http://www.kkf-oca.ch)